

VAP - TSAE HTI ABORDS - Niveau 1

Travaux simples dans les emprises sur l'infrastructure sans intervenir sur la superstructure de la voie (ex : PMR, Terrassement le long des voies pour câbles ou caniveaux, ...)

Conditions spécifiques et pré-requis :

Pré-requis à l'habilitation : - Avoir plus de 18 ans - Avoir le niveau B1 (écrit et oral) de maîtrise de la langue française ; - Avoir suivi une sensibilisation aux risques ferroviaires SECUFER dans les 3 dernières années ; - Avoir suivi une formation TES M dans les 3 dernières années. - Avoir participé à la réalisation de la mission HTI A sur le terrain pendant 3 mois - Avoir suivi une formation TES M dans les 3 dernières années.

Periodicité :

2 sessions par an

Certification/Habilitation visée :**Tout ou partie à distance :**

0

Durée (heures):

7

Durée (jours):

1

Lieu :**Nombre de stagiaire (max) :**

8

Nombre de stagiaire (min) :

1

Tarif HT / unité de facturation :

Tarif sur demande

Objectifs

- Maîtriser les connaissances réglementaires et techniques nécessaires à l'exercice des missions MOET pour des travaux à proximité des voies ferrées ainsi que les gestes métiers associés - Vérifier la conformité des installations techniques et la sécurité des circulations ferroviaires

Description du stage

Travaux simples dans les emprises sur l'infrastructure : a. Sans intervention sur la superstructure de la voie. b. Pouvant générer un impact potentiel sur le respect du gabarit ferroviaire. c. N'engageant pas les plans P0/P1/P2 et n'impactant pas la stabilité de la voie. d. Ne nécessitant pas un contrôle de la géométrie de la voie avant et/ou après travail.

Contenu

- Généralité - Constitutions de l'infrastructure et structure d'assise - Gabarit et travaux de Génie Civil - Conditions réglementaires à respecter lors de travaux aux abords des voies (autres que travaux voies, signalisation ou caténaire)

Prérequis

- Avoir plus de 18 ans - Avoir le niveau B1 (écrit et oral) de maîtrise de la langue française ; - Avoir suivi une sensibilisation aux risques ferroviaires dans les 3 dernières années ; - Avoir suivi une formation TES M Agent Sécurité du Personnel dans les 3 dernières années. - Avoir participé à la réalisation de la mission HTI A sur le terrain pendant 3 mois.

Méthodes mobilisées

- Expositive - Démonstrative - Participative - Interrogative

Modalités pédagogiques

Alternance théorie et pratique

Modalités d'évaluation

- Évaluation théorique - Évaluation pratique

Accessibilité:

N'hésitez pas nous contacter pour toute situation de handicap ou besoin d'adaptation de la prestation de formation.

Nous étudierons ensemble votre demande au cas par cas.